

Regroupement pédagogique intercommunal des écoles
d'Aubignosc et Châteauneuf-Val-St-Donat
Compte-rendu du premier conseil d'école de l'année scolaire 2011-2012
le 15 novembre 2011

Etaient présents :

Les enseignantes du regroupement :

Mme Imbert, directrice de l'école maternelle de Châteauneuf Val-St-Donat

Mme Pouponney, directrice de l'école élémentaire d'Aubignosc

Mme Valette, adjointe à l'école maternelle

Mme Francoz, Mme Levy-Falk, adjointes à l'école élémentaire

Les représentants des municipalités et de la communauté de communes Lure Vançon Durance :

Mr Avinens, maire d'Aubignosc

Mme Estubier, adjointe au maire de Châteauneuf Val-St-Donat

Mme Lafontaine, directrice de la communauté de communes

Mme Cesarini N, déléguée aux affaires scolaires de la communauté de communes

Les représentants des parents d'élèves :

Mme Cuzin, Mme Flandin, Mme Munoz, Mme Augier, Mme Cesarini C, Mme Maccario, Mr Brunel et Mr D'Alba.

Etaient excusés :

Mr Kroczyk, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Sisteron

Mr Allavena, délégué départemental de l'Education Nationale

Mme Drac, parent d'élève

La séance débute à 18h00 à l'école d'Aubignosc.

1) Présentation de l'équipe pédagogique et des parents délégués nouvellement élus

A l'école maternelle, Madame Imbert a en charge la petite section et la grande section, Madame Valette la moyenne section. Madame Mouraire assure la décharge de Madame Valette le lundi.

A l'école élémentaire, Madame Francoz a en charge les CP, Madame Pouponney les CE1/CE2 et Madame Levy-Falk les CM1/CM2.

Il a été difficile, cette année, de trouver des parents délégués à l'école élémentaire : seulement quatre parents ont été volontaires. Madame Cuzin, parent d'enfant de maternelle, s'est proposée.

Le rôle des délégués est précisé, à savoir assister aux trois conseils d'école de l'année scolaire et servir d'interlocuteur entre les parents et les enseignantes pour des questions concernant le fonctionnement de l'école.

Les parents déjà délégués l'an passé assurent que cela ne représente pas une lourde charge et précisent qu'en ce qui concerne les différentes actions de l'année, tous les parents sont impliqués, non uniquement les délégués.

2) Effectifs du RPI

Le RPI compte 110 élèves : 44 à la maternelle et 66 à l'école élémentaire.

Les effectifs par classe sont les suivants :

PS : 14

MS : 22

GS : 8

CP : 18

CE1/CE2 : 22 (9 + 13)

CM1/CM2 : 26 (16 + 10)

La répartition est différente de celle annoncée au dernier conseil d'école, les CP étant trop nombreux pour faire un CP/CE1.

Les CE1/CE2 étant sur les deux cycles 2 et 3, l'équipe enseignante a décidé de décloisonner trois fois par semaine l'après-midi. Les CE1 peuvent ainsi travailler en découverte du monde avec les CP alors que les CE2 peuvent suivre leur programme d'histoire, sciences et géographie.

3) Règlement intérieur

L'article XIX est modifié : « les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignantes dès leur montée dans le car » à la place de : « les enfants sont considérés comme étant remis aux familles dès leur montée dans le car ».

Il appartient aux parents de vérifier sous quelle responsabilité sont placés les enfants (à priori, sous celle du SYTE qui organise le transport.)

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera affiché dans chaque école.

4) Présentation des actions et projets en cours et à venir

Cette année, le projet commun du RPI est l'Europe.

A l'école maternelle, les deux classes ont suivi, par le biais de l'espace numérique de travail Ecolweb, le rallye auquel a participé le grand-père de Simon, au Maroc. Ce travail a permis de découvrir ce pays grâce à la projection des photos reçues.

L'association Cantelire intervient dans les deux classes et présentera un spectacle en fin d'année.

A l'école élémentaire, les trois classes ont le projet de travailler sur le thème de l'eau dans différents domaines : physique (les états de l'eau), biologie (faune et flore aquatiques), géographie (cycle de l'eau, hydrographie, paysage), éducation civique (pollution de l'eau, protection...)

En parallèle, le Conseil Général a retenu notre candidature pour participer au programme sur l'usage des pesticides. Chacune des trois classes bénéficiera de trois demi-journées d'intervention sur ce thème, en janvier et février.

Un séjour, organisé par la Maison Régionale de l'Eau, est prévu pour les CE1/CE2 et CM1/CM2 du 16 au 20 avril, à Salles-sur-Verdon avec, en plus du travail sur l'eau, la visite du musée de la Préhistoire, la visite d'une grotte souterraine et la découverte d'une centrale hydro-électrique.

Une réunion d'information aura lieu le 12 janvier pour les parents concernés.

Les CE1/CE2 sont allés au centre équestre de Peipin, le 14 octobre, afin de bénéficier d'une initiation à l'équitation.

Les CM1/CM2 ont visité l'exposition du « Sismotour » au Palais des Expositions, à Digne.

Les deux classes ont assisté à la projection du film « l'envol » et verront le 13 décembre « la grotte des rêves perdus. »

5) Association des écoles et financement des projets

La participation à la coopérative scolaire demandée aux parents est inchangée et reste modique.

Afin de pouvoir financer les projets de l'année en cours, différentes actions sont décidées :

- Les photos de classe et portraits ont permis de réaliser, à l'école élémentaire, un bénéfice de 470 euros.
- La vente de sacs avec les dessins des enfants permettra de rapporter environ 400 euros.

Il faudra envisager d'autres actions comme par exemples, la vente de brochettes de bonbons, une tombola de Pâques, la vente de muguet...

Ces actions nécessitent l'investissement de parents, pas seulement délégués. Elles ne peuvent être portées par les enseignantes seules.

6) Aide aux enfants en difficulté

Concernant les évaluations, les enseignantes de l'école élémentaire ont décidé que le livret scolaire, jusqu'à présent trimestriel, serait semestriel (fin janvier, fin juin). Il est demandé aux parents de suivre la progression de leur enfant, par le biais des évaluations qui sont faites régulièrement, au fur et à mesure des notions abordées. Les parents qui le souhaitent peuvent également rencontrer l'enseignante.

Lors de la première période, les élèves de maternelle ont travaillé sur l'intérêt d'apprendre à lire et à écrire, à partir de photographies prises dans le village.

Lors de la deuxième période, ce sont les élèves ayant des difficultés d'élocution qui bénéficient de l'aide personnalisée.

A l'élémentaire, les élèves travaillent par groupes de 2 ou 3, les groupes n'étant pas les mêmes le mardi et le jeudi. Les enseignantes pensent qu'une séance par semaine est suffisante pour les enfants qui éprouvent des difficultés et qui sont donc plus fatigables.

Deux élèves de CM1 sont prises en charge, à l'école maternelle, le lundi de 16 heures 30 à 17 heures.

7) Equipement informatique dans les classes

Depuis la rentrée, chaque classe du RPI est équipée d'un tableau interactif et d'un vidéo-projecteur, ce qui permet une utilisation quotidienne de cet outil. L'équipe enseignante est très satisfaite de ce nouvel équipement et remercie la communauté de communes pour les efforts consacrés.

Un problème de fonctionnement dans la classe de CM1/CM2 est signalé.

Cette dotation a également permis l'achat de nouveaux ordinateurs portables et d'un scanner.

L'école maternelle a participé à un concours lors duquel les enseignantes ont présenté leur travail réalisé avec Ecolweb. Elles ont remporté le premier prix, à savoir un caméscope numérique. La CCLVD souhaite organiser une manifestation à ce sujet.

A l'école élémentaire, une demande a été faite pour que la connexion Internet passe par le câble et non plus par la Wifi. Les travaux seront réalisés par DPS informatique.

L'abonnement au site.TV qui permet d'utiliser diverses ressources audiovisuelles a été rétabli.

Cet ordre du jour concernant la CCLVD, Madame Imbert soulève le problème de non-remplacement de l'ATSEM, durant deux jours et les difficultés en résultant. S'agissant d'une absence de courte durée et imprévue, il est difficile pour la CCLVD de trouver une solution : pas de possibilité d'embaucher ou de déplacer le personnel d'une commune à l'autre.

8) Activités sportives dans la salle des fêtes

Les enseignantes de l'école élémentaire demandent à Monsieur Avinens quel jour et à quel moment de la journée, elles peuvent utiliser la salle des fêtes pour des activités sportives. Cela est possible, les lundi, mardi et jeudi après-midi.

Les tapis appartenant au club de judo ont été enlevés. Il reste 4 tapis qui pourront servir à l'école.

9) BCD

A Aubignosc, les chaises commandées ont été reçues. Il faudra envisager l'achat de nouveaux rangements pour les livres plus nombreux ainsi que des serre-livres. Ceux-ci sont en nombre insuffisant et régulièrement, il faut remettre les livres en place.

L'aide des parents est sollicitée pour : de la saisie à Châteauneuf, pour couvrir les livres à Aubignosc.

10) Exercice de sécurité

A Aubignosc, un exercice d'évacuation incendie a été réalisé le 10 novembre, en présence des employés municipaux. Le prochain est prévu dans le courant de février.

Une formation pour l'utilisation des extincteurs a eu lieu en début d'année.

A Châteauneuf, un exercice a été réalisé le 14 octobre. Il devait être réalisé en présence des pompiers mais ceux-ci n'ont pu se libérer ce jour, compte-tenu d'un incendie important sur Salignac.

Les parents s'interrogent sur la présence de détecteurs de fumée, dans les écoles, alors que ceux-ci sont obligatoires dans les maisons.

11) Travaux

A la maternelle, il est signalé un problème d'infiltration d'eau de pluie.

Madame Valette demande l'installation de volets dans sa classe car rien ne permet de protéger du soleil.

Dans la cour de l'élémentaire, des jeux de cour (marelles, escargots...) seront prochainement tracés. L'installation de quelques jardinières, afin d'y réaliser des plantations, est demandée.

12) Questions soulevées par les délégués de parents d'élèves

Un parent demande ce qu'il en est du courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, par les parents de la classe CE1/CE2, concernant les problèmes constatés lors du remplacement de l'enseignante, les 22 et 23 septembre derniers.

La séance est levée à 20 heures 15.